**COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE**
**(Haute-Savoie)**

# ARRETE 2026-56
# PORTANT SUR REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Le Maire d'Allonzier la Caille,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
**VU** le Code de la Route ;
**VU** le Code de Voirie Routière ;
**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1ère et 8èmes parties, relative à la signalisation temporaire ;
**VU** la demande formulée par l'entreprise **NGE ENERGIES SOLUTIONS – 26, route des Vernes – Pringy - 74370 Annecy**
**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police pour réglementer la circulation et maintenir la sécurité durant **le remplacement d'un poste HTA/BT au niveau de la route des Usses.**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 –** A compter **du 26 octobre 2026 et pour une durée de 26 jours.**
**La circulation sur la route des Usses sera réduite à une voie et régulée avec alternat manuel par panneaux prioritaires. La vitesse sera limitée à 30km/h pour permettre le déroulement des travaux en toute sécurité.**

**ARTICLE 2** - Les signalisations et pré-signalisations de police adaptées seront positionnées de part et d'autre du chantier par l'entreprise **NGE ENERGIES SOLUTIONS.**

**ARTICLE 3 -** Les accès aux propriétés bâties riveraines seront maintenus et sécurisés pendant la durée des travaux par l'entreprise **NGE ENERGIES SOLUTIONS**

**ARTICLE 4 -** L'entreprise **NGE ENERGIES SOLUTIONS** sera chargée :
- - de contacter le garde champêtre (06-74-07-18-09) avant le début des travaux,
- de veiller au maintien des balisages et signalisations pendant la durée des travaux,
- de prévenir les riverains concernés par ces dispositions.

Elle sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté.

**ARTICLE 5 -** A la fin du chantier, le domaine public sera rendu en parfait état de propreté et les parties de chaussées endommagées seront remises en état.

**ARTICLE 6 -** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

**ARTICLE 7 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cruseilles,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cruseilles,
- Monsieur le Garde Champêtre d'Allonzier la Caille,
- L'entreprise **NGE ENERGIES SOLUTIONS – 26, route des Vernes – Pringy - 74370 Annecy**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Allonzier la Caille,
Le 8 octobre 2026

**Le Maire,**
**Olivier RENAUD**

MAIRIE D'ALLONZIER LA CAILLE (Haute-Savoie)

Publié le : 12/10/2026 14:56 (Europe/Paris)
Par : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82351

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

**Gestionnaires des réseaux routiers**

cerfa
N° 14024*01

## Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : DEROO Prénom : Nicolas
Dénomination : NGE ENERGIES SOLUTIONS Représenté par :
Adresse Numéro : 26 Extension : Nom de la voie : Route des Vernes - PRINGY
Code postal 7 4 3 7 0 Localité : ANNECY Pays : FRANCE
Téléphone 0 6 3 8 7 5 2 0 1 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : nderoo @ nge-es.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
**Adresse** Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

## Localisation du site concerné par la demande

**Voie concernée :** Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☒
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
**Adresse** Numéro : Extension : Nom de la voie : Route des Usses
Code postal 7 4 3 5 0 Localité : ALLONZIER LA CAILLE

## Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Travaux pour Énergie et Services de Seyssel : remplacement poste HTA / BT
Date prévue de début des travaux : 2 6 1 0 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2 6

## Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 6 Date de début de réglementation 2 6 1 0 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☒ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒ par panneaux prioritaires
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☒ largeur de voie maintenue 3
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Publié le : 12/10/2026 14:56 (Europe/Paris)
Par : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82351

Interdiction de :

| Circuler | Stationner | Dépasser |
|---|---|---|
| Véhicules légers ☐ | véhicules légers ☒ | véhicules légers ☒ |
| poids lourds ☐ | poids lourds ☒ | poids lourds ☒ |

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

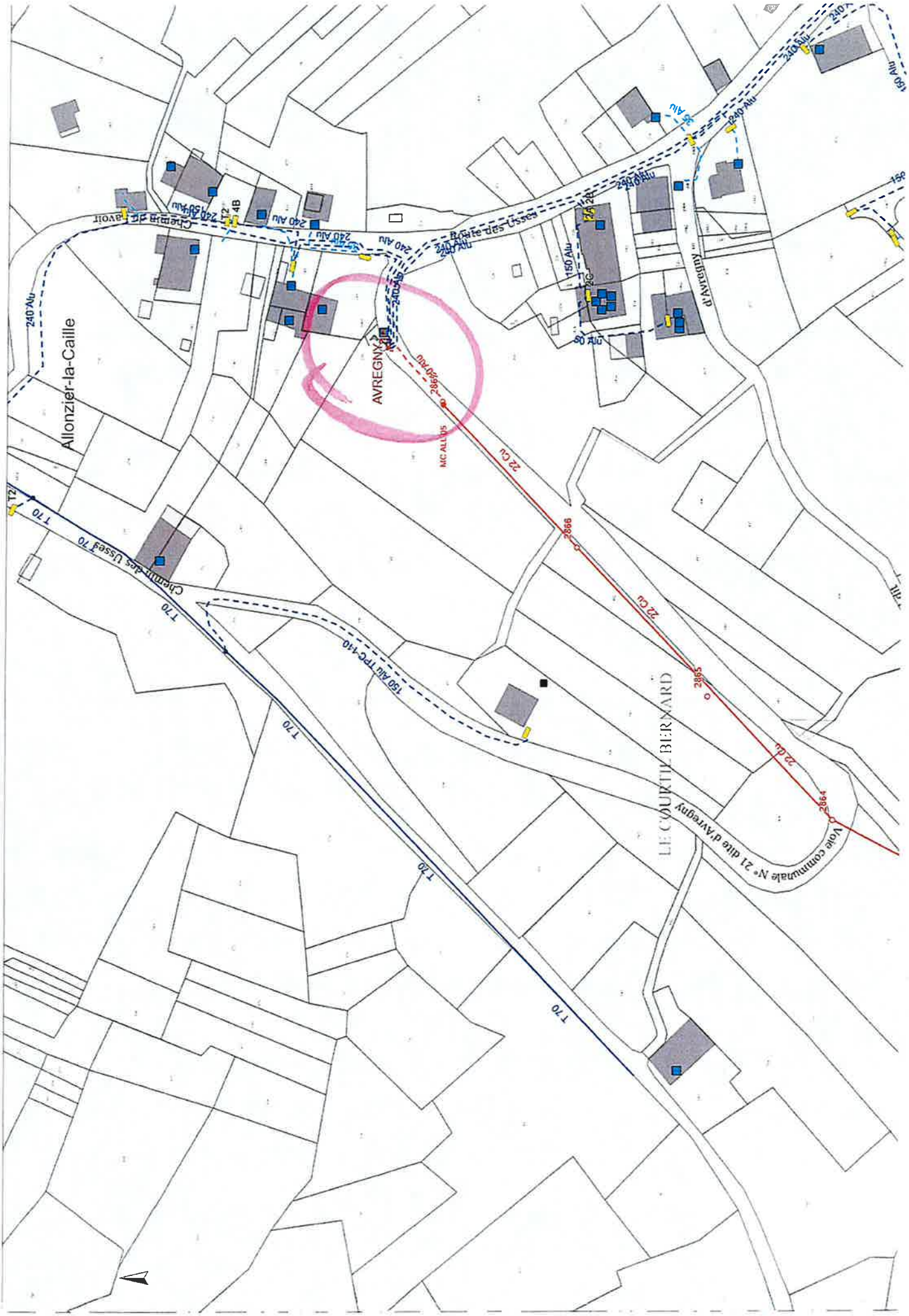
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 07 10 2026

Nom : DEROO Prénom : Nicolas Qualité : Chargé d'affaires

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Publié le : 12/10/2026 14:56 (Europe/Paris)
Par : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82351




Publié le : 12/10/2026 14:56 (Europe/Paris)
Par : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82351

Publié le : 12/10/2026 14:56 (Europe/Paris)
Par : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82351